

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 86 (1935)
Heft: 2

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal des délibérations du comité permanent, dans sa séance du 15 décembre 1934, à Zurich.

Présents : Tous les membres et, par moments, MM. Knuchel, professeur; Bavier, inspecteur forestier cantonal; H. Burger, directeur; H. Grossmann, inspecteur forestier d'arrondissement.

1. Admission du sociétaire nouveau suivant : M. W. Fischer, ingénieur forestier à Neuveville. A donné sa démission : M. E. Fischer, professeur, à Berne.

2. On discute à nouveau, en détail, la question de « la nouvelle carte de la Suisse », cela avec l'aide de M. H. Grossmann. Pour l'instant, on peut attendre tranquillement la suite de l'affaire et s'en remettre, en ce qui a trait aux civils qui utiliseront cette carte, aux propositions du professeur Imhof. Lors de la mise sur pied des instructions pour son exécution, l'occasion se présentera, si besoin est, d'exprimer des vœux spéciaux quant au dessin de cette carte.

3. D'accord avec la rédaction de la *Zeitschrift*, on passe en revue les moyens à employer pour lutter contre une diminution du nombre des abonnés.

Il semble que le plus simple serait d'organiser une action de propagande, en recouvrant à l'aide des agents forestiers.

4. Contrat entre l'Institut fédéral de recherches forestières et la Société forestière suisse, pour la publication de « notices ». D'accord avec M. le directeur Burger, il est convenu que, dans la mesure du possible, on continuera à appliquer ce contrat comme jusqu'ici.

5. Le comité local pour la réunion annuelle dans les Grisons a commencé ses travaux préparatoires. L'assemblée aura lieu à fin août ou commencement de septembre. Les excursions auront comme but la Haute-Engadine et le Parc national.

6. Le professeur *Badoux* achèvera, à la fin de 1934, la 20^{me} année de son travail de rédacteur du *Journal forestier suisse*. Le comité permanent lui adresse l'expression de la reconnaissance de la Société forestière suisse.

COMMUNICATIONS.

Un chauffage au bois.

Le village de *Bassins* (canton de Vaud) vient de rénover son église. Le vieux fourneau à bois, encombrant et fort laid, les tuyaux mal joints traversant toute la nef à mi-hauteur ne sont plus. Ils ont fait place à un système de chauffage nouveau, rationnel, rapide et au